

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 18 mars 2024
A 20h00 – Salle des Ferrages

Présents :	Vincent MARTIN, Sandrine PEREIRA, Alexandre HAYEK, Laure VINCENT, Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Emma LEON, Amelle HAFAFSA, Jean-Charles BARBANT, Thierry DELESCLUSE, Laurence PETIT, Jacques DECUIGNIERES et Laure VINCENT, Gérard GRELET.
Excusés :	-
Procurations :	Hugues SERVIERE donne procuration à Éric LEVANTIS.
Absents :	Lou LOMBARD.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum

Mme la maire fait l'appel, 14 présents à l'ouverture du conseil municipal. Le quorum est atteint. Mme la maire annonce le pouvoir de Hugues SERVIERE pour Éric LEVANTIS. Elle déclare la séance ouverte à 20h11.

2. Désignation du secrétaire de séance

Mme la maire demande aux élus qui voudrait être secrétaire de séance. Jacques DECUIGNIERES se propose et est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

3. Vote du procès-verbal du conseil municipal du 19/02/2024

Mme la maire indique qu'il y a eu un oubli d'envoi et qu'ils n'en ont pas parlé entre eux. Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

4. Délibération pour autoriser le maire à intervenir à l'acte en qualité de bailleur autorisant la cession du fonds objet des présentes

Mme la maire explique à l'assemblée qu'afin de pouvoir finaliser la vente chez le notaire concernant le Café Bleu, il faut prendre une délibération. Cela lui permettra de signer l'acte du fonds de commerce. La signature aura lieu le 25 avril chez le notaire.

Sandrine PEREIRA dit qu'elle a entendu des rumeurs dans le village indiquant que Mme BERTEAU voulait acheter sous statut d'entreprise, est-ce le cas ?

Mme la maire lui répond que c'est toujours d'actualité. Elle n'en sait pas plus car elle n'a pas de nouvelles du notaire à ce sujet. Il devait lui envoyer un mail pour la tenir informée mais elle n'a pas eu de retour.

Sandrine PEREIRA demande si par rapport à la mairie cela change quelque chose vis-à-vis du bail ou pas du tout ?

Mme la maire répond que cela ne change rien.

Sandrine PEREIRA demande si une date d'ouverture est prévue ?

Mme la maire dit qu'aucune date n'a été fixé, ils espèrent que cela sera au plus tôt.

Alexandre HAYEK demande si la signature de la vente a été décalée par rapport aux formalités de création de société ?

Mme la maire lui répond que oui.

Vote pour à l'unanimité pour autoriser le maire à intervenir à l'acte en qualité de bailleur autorisant la cession du fonds objet des présentes.

5. Délibération désignation des délégués au Conseil Communautaire de COTELUB

Mme la maire prend la parole pour expliquer à l'assemblée que suite à l'élection partielle complémentaire, au vu du tableau des élus et également par rapport au premier conseil communautaire auquel ils ont participé elle-même et Jacques DECUIGNIERES à COTELUB, ils ont été désignés d'office.

Mme la maire demande s'il y a des questions ?

Vote pour à l'unanimité pour désignation de Mme Emma LEON, Maire et Jacques DECUIGNIERES, 1^{er} adjoint, en tant que délégués au Conseil Communautaire de COTELUB.

6. Délibération désignation du délégué à la commission d'évaluation des charges à COTELUB

Mme la maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections partielles complémentaires du 04 février 2024 il y a lieu de désigner un nouveau délégué à la commission d'évaluation des charges à COTELUB.

Mme la Maire annonce que Jacques DECUIGNIERES a été proposé en amont lors d'une dernière réunion. Elle demande si tout le monde est d'accord car certains n'ont pas participé à cette réunion.

Vincent MARTIN indique que lors de la dernière réunion il avait été posé la question si l'on pouvait mettre un ou deux délégués. Est-ce que cela a été validé ?

Mme la maire répond qu'il n'y a bien qu'un seul délégué. Florine MARTIN leur a envoyé un mail en indiquant que ce n'était pas possible de rajouter des titulaires ou des suppléants.

Vote pour à l'unanimité pour désignation de Jacques DECUIGNIERES comme délégué à la commission d'évaluation des charges à COTELUB.

7. Délibération désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Luberon

Mme la maire explique qu'il faut désigner un titulaire et un suppléant pour participer aux réunions du Parc Naturel Régional du Luberon.

Mme la Maire annonce que lors de leur dernière réunion il avait été discuté que soit proposé en tant que délégué titulaire Jacques DECUIGNIERES et Vincent MARTIN en tant que délégué suppléant.

Sandrine PEREIRA demande s'ils ont posé la question pour rajouter Laurence PETIT en tant que deuxième suppléante ?

Mme la maire répond que oui, la question a été posée et ce n'est pas possible.

Vote pour à l'unanimité pour désignation de Jacques DECUIGNIERES titulaire et Vincent MARTIN suppléant en tant que délégués au Parc Naturel Régional du Luberon.

8. Délibération désignation d'un délégué à la commission d'attribution des logements

Mme la maire indique qu'il faut également un délégué à la commission d'attribution des logements avec Grand Delta Habitat. **Elle** annonce que lors de leur dernière réunion il avait été discuté que soit proposé Amelle HAFAFSA puisqu'elle est adjointe et élue à la vie associative et social. Tout le monde était d'accord, elle demande s'il y a des questions ?

Vote pour à l'unanimité pour désignation d'Amelle HAFAFSA comme déléguée à la commission d'attribution des logements.

9. Délibération désignation d'un délégué à la Mission Locale pour l'Emploi

Mme la maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections partielles complémentaires du 04 février 2024 il y a lieu de désigner un nouveau délégué afin de représenter la commune au niveau de la Mission Locale de l'Emploi Luberon. Elle annonce que lors d'une dernière réunion il avait été discuté que soit proposé Éric LEVANTIS.

Vote pour à l'unanimité pour désignation d'Éric LEVANTIS comme délégué à la Mission Locale pour l'Emploi.

10. Délibération désignation d'un délégué au Comité de Bassin d'Emploi

Mme la maire indique qu'il convient de nommer un délégué afin de représenter la commune au Comité de Bassin d'Emploi. Il a été suggéré Éric LEVANTIS au vu de ses fonctions en tant que 2^{ème} adjoint.

Vote pour à l'unanimité pour désignation d'Éric LEVANTIS en tant que délégué au Comité de Bassin de l'Emploi.

11. Délibération désignation d'un délégué au Comité National d'Actions Sociales

Mme la maire explique qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué afin de représenter la commune au Comité National d'Actions Sociales. Amelle HAFAFSA s'est proposée.

Vote pour à l'unanimité pour désignation d'Amelle HAFAFSA en tant que déléguée au Comité National d'Actions Sociales.

12. Délibération désignation d'un délégué au Conservatoire de Musique Sud Luberon

Mme la maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un délégué au Conservatoire de Musique Sud Luberon pour représenter la commune. Il a été proposé Amelle HAFAFSA. Après discussion, Sandrine PEREIRA se présente également pour être déléguée à cette commission. Amelle HAFAFSA est d'accord de lui laisser la place car elle a des connaissances et une appétence sur le sujet.

Vote pour à l'unanimité pour désignation de Sandrine PEREIRA en tant que déléguée au Conservatoire de Musique Sud Luberon.

13. Délibération désignation d'un délégué pour la SPL Durance Pays d'Aigues

Mme la maire explique qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour la SPL Durance Pays d'Aigues pour représenter la commune. Cela concerne la crèche en particulier, l'enfance et la jeunesse. Il a été proposé Amelle HAFAFSA au vu de ses missions.

Vote pour à l'unanimité pour désignation d'Amelle HAFAFSA en tant que déléguée pour la SPL Durance Pays D'Aigues.

14. Délibération désignation d'un élu référent « attractivité du territoire et lien aux entreprises »

»

Mme la maire indique qu'il y a lieu de désigner un élu référent « attractivité du territoire et lien aux entreprises » à COTELUB. Suite à discussion, il a été proposé Jacques DECUIGNIERES au vu de ses connaissances dans ce domaine.

Vote pour à l'unanimité pour désignation de Jacques DECUIGNIERES en tant qu'élu référent « attractivité du territoire et lien aux entreprises ».

15. Délibération désignation des délégués à l'Office de Tourisme Intercommunal Luberon Côté Sud

Mme la maire explique qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Office de Tourisme Intercommunal Luberon Côté Sud. Plusieurs personnes souhaitent être déléguées, Florine MARTIN a posé la question et cela n'est pas possible. Seules deux personnes peuvent être désignées. Sont donc proposés en tant que titulaire, Amelle HAFAFSA et en tant que suppléant, Jacques DECUIGNIERES.

Vote pour à l'unanimité pour désignation d'Amelle HAFAFSA en tant que titulaire et Jacques DECUIGNIERES en tant que suppléant à l'Office de Tourisme Intercommunal Luberon Côté Sud.

16. Délibération désignation des délégués au Syndicat d'Energie Vauclusien – SEV

Mme la maire indique qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat d'Energie Vauclusien – SEV. Ils ont proposé en tant que titulaire, Jean-Charles BARBANT et suppléant, Thierry DELESCLUSE.

Vote pour à l'unanimité pour désignation de Jean-Charles BARBANT en tant que titulaire et Thierry DELESCLUSE en tant que suppléant au Syndicat d'Energie Vauclusien – SEV.

17. Délibération désignation des délégués au Syndicat Mixte Forestier

Mme la maire explique qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte Forestier. Ils proposent Hugues SERVIERE comme titulaire et Thierry DELESCLUSE en tant que suppléant.

Vote pour à l'unanimité pour désignation d'Hugues SERVIÈRE comme titulaire et de Thierry DELESCLUSE comme suppléant au Syndicat Mixte Forestier.

18. Délibération désignation d'un Correspondant Défense

Mme la maire indique qu'il y a lieu de désigner un Correspondant Défense. Ceci a été créé en 2001 par le secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants. Cette fonction répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation. Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants de leur commune.

La mission des correspondants Défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyens ;
- la mémoire et le patrimoine.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de désigner en tant que titulaire Thomas NERVI.

Vote pour à l'unanimité pour désignation de Thomas NERVI en tant que Correspondant Défense.

19. Délibération Désignation des membres de la commission d'appels d'offres

Mme la maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le suppléant élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, il est proposé de créer 1 commission municipale supplémentaire s'ajoutant à elles votées par délibération N°005_2024, elle sera chargée d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La commission d'appel d'offres comporte au maximum 3 membres titulaires 3 membres suppléants, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Il est proposé :

Commission appels d'offres	
Titulaires	Suppléants
M. Jacques DECUIGNIERES	M. Vincent MARTIN
M. Éric LEVANTIS	M. Thierry DELESCLUSE
M. Jean-Charles BARBANT	M. Gérard GRELET

Vote pour à l'unanimité pour désignation des membres de la commission d'appels d'offres.

Vincent MARTIN indique qu'il a été oublié de faire l'appel avant de commencer le conseil municipal pour vérifier le quorum ce qui est obligatoire pour pouvoir prendre une délibération.

Mme la maire répond qu'ils vont faire l'appel. **Le point 1 du procès-verbal est alors modifié.**

Sandrine PEREIRA aimerait faire deux remarques avant de passer aux questions diverses. La première : en cas d'absence à la réunion préparatoire au conseil municipal, les conseillers ne sont pas informés par la suite du déroulement de cette réunion ? N'y a-t-il pas de compte-rendu ?

Mme la maire demande s'ils veulent un compte-rendu après chaque réunion ?

Sandrine PEREIRA indique que oui, un minimum, qu'on puisse au moins être informés de ce qu'il se passe car elle a pris connaissance des délibérations ce soir alors qu'elle n'était pas au courant des personnes désignées. Etant donné qu'elle était malade elle n'a pas pu assister à la réunion préparatoire et n'a donc pas pu se positionner sur quelque désignation. Elle n'a donc eu aucune information. Elle pense que, quel que soit le conseiller absent, il faut qu'il soit informé comme tous les membres suite à cette réunion.

Mme la maire est d'accord pour faire un rapide compte-rendu.

La deuxième remarque de **Sandrine PEREIRA** était que les délégations étaient vraiment centrées sur les adjoints. Elle demande si c'est une vraie volonté ou si cela a été discuté?

Mme la maire répond qu'elle a proposé en premier lieu les personnes à qui elle pensait et ensuite, après discussion avec toutes les personnes présentes lors de la réunion préparatoire, cela a été accepté ou modifié.

Thomas NERVI ajoute qu'il y avait aussi une question de temps, de disponibilité pour chaque personne car il y a beaucoup de réunions à côté.

Mme la maire demande à Sandrine PEREIRA si elle pose cette question car elle souhaitait se mettre dans une des délégations ?

Sandrine PEREIRA lui répond qu'elle aurait souhaité mais, maintenant cela est fait.

Mme la maire explique que les délégués ont été proposés lors de la réunion préparatoire. Cela a été discuté en amont, mais que bien évidemment cela n'a pas été fixé et validé. Ce n'est que lors du Conseil Municipal qu'a lieu le vote. Si une délégation l'intéresse, nous pouvons procéder à un changement si tout le monde en est d'accord. Elle lui dit que lors du vote de la délibération, elle aurait dû s'exprimer. Elle aurait pu dire qu'elle n'était pas là le jour de la réunion et que ça l'intéressait d'intégrer une délégation. Ils en auraient discuté et auraient procédé au vote.

Sandrine PEREIRA répond qu'elle aurait bien aimé être déléguée au conservatoire car son fils joue d'un instrument de musique et elle est assez sensible à cela. Cela lui paraissait un bon lien avec l'école et les projets. Mais elle ne veut pas s'imposer car elle sait que Laurence PETIT était aussi intéressée.

Mme la maire indique que si Amelle HAFAFSA en est d'accord, ils modifient la délibération. Ils décident de rouvrir la délibération, de revoter et de modifier le délégué.

Questions diverses :

a) Rue du Luberon

Fin 2021, le muret en bordure de voirie d'une propriété de particuliers, ainsi qu'une partie de la voirie de la Rue du Luberon au droit de leur propriété présentaient des « désordres » dues à l'infiltration des eaux pluviales.

Devant le danger que cela présentait vis à vis de la sécurité des usagers de la rue du Luberon et des propriétaires situés en contrebas de la rue, la Mairie avait pris début 2022 un arrêté de « Peril Imminent » et les mesures adéquates afin de baliser / sécuriser cette zone. La Mairie avait aussi engagé une procédure à l'encontre des propriétaires. Le dossier est, à date, toujours en cours d'instruction auprès du Tribunal Administratif d'Avignon.

Depuis, sous l'effet d'épisode de fortes pluies, le muret et ses fondations ainsi que des éléments de voiries se sont dégradés.

Jean-Charles Barbant, Adjoint à la Maire (Délégué aux travaux et Urbanisme), après avoir rencontré les propriétaire, alerte sur l'évolution de la situation et propose que soit réalisé des travaux d'enlèvement des éléments de muret/voiries en mauvais état et de limiter ainsi le risque potentiel d'effondrement si la situation venait à se dégrader plus fortement.

Les discussions qui s'en sont suivies ont porté sur la notion de « Risque » et de « Péril Imminent », également sur la façon d'engager les travaux en regard de la procédure judiciaire en cours et de la position des assureurs dans ce dossier.

Il est décidé :

De se rapprocher des propriétaires pour trouver un accord et mettre fin à la procédure judiciaire et de pouvoir commencer les travaux dans les meilleurs délais.

- De se rapprocher des propriétaires pour trouver un accord et mettre fin à la procédure judiciaire et de pouvoir commencer les travaux dans les meilleurs délais.
- De se rapprocher des assureurs pour faire le point sur leur positionnement vis à vis de la prise en charge du coût des travaux.
- De confier à un Bureau d'étude, une étude d'enlèvement et de confortement des parties de la voirie en mauvais état. Ce bureau d'étude assurera également le suivi de la réalisation de ces travaux

- De lancer dans un 2ème temps l'étude et la réalisation des travaux de canalisation des eaux pluviales et de remise en état de la voirie de la rue du Luberon.

Vincent Martin précise que deux rapports d'expertise ont été établis en 2022 et que l'on pourrait s'appuyer sur ces rapports – La portée de ces rapports étant à moduler car établis sur les « désordres » constatés en 2022 et qui ont évolués depuis.

b) Problème dépôts sauvages sur la commune

Thierry DELESCLUSE prend la parole à ce sujet et indique que depuis longtemps et un peu partout au niveau des containers, des dépôts sauvages sont constatés. La mairie a reçu un courrier de France Nature Environnement car des dépôts sauvages sont constatés du côté du petit Réal. Cela est récurrent. A part mettre de l'affichage en expliquant que c'est interdit, il demande si les élus ont d'autres idées pour empêcher cela ?

Laurence PETIT pense qu'il n'y a pas assez de containers, quand les containers débordent les gens pensent qu'ils peuvent mettre au sol.

Jacques DECUIGNIERES ajoute que ce n'est pas le nombre de containers qui changera les choses mais le comportement des gens. C'est ça le plus important. Si on multiplie les containers, d'une part cela a un coût et il faut savoir que ces coûts vont continuer à progresser. C'est dans cet esprit qu'il est recommandé d'améliorer le tri sélectif. La solution n'est pas tant la multiplication des containers mais plutôt une meilleure discipline appliquée par les habitants. COTELUB s'est aperçue que les professionnels sont inscrits en très petit nombre pour aller à la déchetterie. Donc la première démarche est d'inciter les professionnels du village afin qu'ils s'inscrivent à la déchetterie de La Tour d'Aigues. Et suite à cela il y aura une baisse des dépôts sauvages. C'est une question de surveillance et aussi de sanction. Il y a un projet par COTELUB de faire des sanctions à l'égard des professionnels qui ne sont pas suffisamment inscrits et font de temps en temps des dépôts sauvages.

Mme la maire interrompt Jacques DECUIGNIERES et explique que dans la situation qui est abordée ce soir, ce ne sont pas des dépôts sauvages de professionnels mais de particuliers.

Sandrine PEREIRA est d'accord avec Laurence PETIT car le parking du Castellet, le dimanche soir, voit ses poubelles déborder.

Mme la maire lui répond que, comme dit Jacques DECUIGNIERES, la tendance de COTELUB n'est pas de rajouter des containers mais bien au contraire de les réduire car il faut inciter les gens au tri sélectif.

Éric LEVANTIS dit que ce ne sont pas que des gens du village mais de l'extérieur aussi.

Jacques DECUIGNIERES ajoute que des communes ont installé des caméras de surveillance pour savoir qui vient faire des dépôts.

Mme la maire indique que des affiches à ce sujet seront mises sur les panneaux d'affichage.

Vincent MARTIN souhaite poser une question à Jacques DECUIGNIERES, entre surveillance et répression, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une sorte d'évaluation ciblée pour savoir quels déchets dans quels quartiers ? Aussi dire aux gens où sont les containers pour trier.

Jacques DECUIGNIERES lui répond que c'est d'abord la responsabilité de la commune d'aller constater ou de dénoncer les faits auprès des habitants.

Mme la maire propose de demander à Stéphane et aux élus, de vérifier et de faire un recensement des containers qui débordent et où il y a des dépôts sauvages et faire remonter le constat.

Vincent MARTIN ajoute que pour vérifier un container il faut le vider c'est pour ça qu'il pensait plus à COTELUB.

Mme la maire dit qu'il n'y a pas forcément besoin de vider les poubelles. Lorsque vous jetez vos poubelles, vous vous apercevez bien si ce sont des sacs poubelles fermés, ou si ce sont des cartons, bidons, déchets verts, ...

Thierry DELESCLUSE explique que COTELUB essaie d'analyser le contenu des containers mais ce n'est pas forcément dans l'optique de chercher qui fait quoi.

c) Permanence des élus

Mme la maire explique que sera remise en place la permanence des élus, les mardis, de 17h à 19h, soit sur rendez-vous préalables sur des sujets bien spécifiques, soit sans rendez-vous.

d) Projet construction résidence Hôtelière chemin des Condamines (Pertuis vers La Bastidonne)

Vincent MARTIN voudrait faire remonter ce sujet. Des habitants ont reçu une lettre, surtout côté Pinades et Fontvieille.

Mme la maire indique que la mairie n'a pas reçu de courrier à ce sujet. Qu'elle-même habitant chemin du Réal n'en n'a pas eu connaissance.

Alexandre HAYEK demande à Vincent MARTIN si les personnes qu'il a vu lui demandent une position de la commune à ce sujet ?

Vincent MARTIN répond par la positive.

Mme la maire répond que la municipalité ne se prononcera pas sur ce sujet. Elle indique que ce n'est pas le rôle de la Mairie de La Bastidonne de communiquer sur une quelconque pétition ou autre. C'est aux particuliers de le faire.

Un rendez-vous a été pris avec M. PELLENC, Maire de Pertuis.

Mme la maire clôture le conseil municipal à **21h17**.

Jacques DECUIGNIERES
Secrétaire de séance

Emma LEON
Maire